

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA DE KHENCHELA

Numéro d'identification fiscale : 424024000040253

CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT N° 05 /2026

Le Directeur Des Equipements Publics Lance un CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE
RESTREINT:

L'opération: Etude , Suivi et Réalisation d'une école primaire type 2 à la nouvelle cité 400 logs BOUGHAGAL ABDELMAJID commune de N'SEIGHA

Le Projet: Etude , Suivi pour la Réalisation d'une école primaire type 2 à la nouvelle cité 400 logs BOUGHAGAL ABDELMAJID commune de N'SEIGHA

Le présent concours national d'architecture restreint, s'adresse aux bureaux d'études d'architecture agréés seuls ou en groupement solidaire, ou bureaux d'études publics, disposant d'un agrément en cours de validité, présentant les capacités professionnelles, financière et techniques suivantes :

Groupement solidaire des bureaux d'études : la participation sous forme de groupement solidaire des bureaux d'études est permise

A. Capacité professionnelle:

- De l'agrément de l'année en cours;
- Du statut des bureaux d'études public économique (E.P.E) du bureau d'études ou d'un décret de création; Et de l'extrait du registre de commerce électronique portant code architecture (607009).
- Protocole d'accord du groupement (en citant l'intitulé du projet)

B. Capacité financière:

- Avoir cumulé un chiffre d'affaire supérieur ou égal à 1.200.000.00 de dinars des trois (03) dernières années 2022-2023-2024:

Les montants doivent être justifiés par les copies des bilans comptables (visé par service des impôts) ou C20 des 03 années concernées.

C. Capacités techniques :

- Références professionnelles :
 - Avoir assuré la maîtrise d'œuvre d'un projet de catégorie B ou plus, ou 02 projets de catégorie A, (étude et suivi ou étude ou suivi) seulement les projets des équipements publics (les projets d'aménagement ou réhabilitations ne sont pas pris en considération lors de l'évaluation) et en adoptant, si nécessaire, les équivalences (projet de logement/projet d'équipement), ci-après :

<u>Projet de logement</u>	<u>Equivalent en projet d'équipement</u>
Projet ≤50 logs	Equipement de cat «A».
50<Projet≤150 logs	Equipement de cat «B».
150<Projet≤1000 logs	Equipement de cat «C».
1000<Projet≤ 2000 logs	Equipement de cat «D».
Projet >2000 logs	Equipement de cat «E».

N.B : Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution sans limitation de délais délivrées par Les maitres d'ouvrage publics ;

- Moyens humains :

Les moyens humains Justifier par : Diplôme + Attestation d'affiliation individuel CNAS et/ou CASNOS en cours de validité à la date d'ouverture des plis + des attestations d'affiliation qui certifie le mouvement de l'employer vis-à-vis de la CNAS actualisé ou fiche carrière

- Un chef de projet architecte ou Master en en architecture ou plus ou ingénieur en génie civil ou master en génie civil ou plus ayant une expérience minimale de trois (03) ans ou plus
- Technicien supérieur ou licencié ou plus dans les métiers du bâtiment ayant une expérience minimale de deux (02) ans ou plus

L'expérience se calcule par des Attestations d'affiliation individuelle
CNAS et/ou CASNOS ou Fiche de Carrière.

en cours de validité à la date d'ouverture des plis.

- ❖ Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.
- ❖ Les moyens humains ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets de notation lors de l'évaluation de l'offre technique.
- ❖ Le Chef de projet : Prendre en considération le bureau d'étude soumissionnaire (Personne physique)
- ❖ Les conditions d'éligibilités ne Peuvent pas être compléter.
- ❖ Les bureaux d'études (seul ou en groupement) ayant bénéficiés en 2025 et / ou 2026 avec la D.E.P KHENCHELA un projet d'équipement public "étude et suivi ou étude ou suivi" non réceptionné à la date d'ouverture (Sauf : cantine, demi-pension, unité de dépistage et de suivi, Salle de classes, salle de sport) leur offres seront rejetés

Peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction Des Equipements Publics de Khenchela (À cite Ain El Karma à Coté du C.E.M HASROURI El AYAICHE Khenchela)

*Les offres doivent contenir les documents en vigueurs suivants:

- LE DOSSIER DE CANDIDATURE contient :

- Une déclaration de candidature remplie, signée, paraphée et datée
- Une déclaration de probité remplie, signée, paraphée et datée
- Les statuts pour les sociétés à caractère morale.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le BET
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires, conformément au cahier des charges (offre technique).

a/- capacités professionnelles : l'agrément pour les architectes en cour de validité (mise à jour).

b/- capacités technique : moyens humains et références professionnelles.

Les bureaux d'études et les sociétés d'architecture pré-qualifiés à la première phase, seront invités à déposer leurs offres techniques, offres architecturales (prestations) et offres financières, conformément aux instructions édictées dans le cahier des charges (offre technique).

- OFFRE TECHNIQUE : contient :

- Une déclaration à souscrire remplie, signée, paraphée et datée.
- L'instruction aux soumissionnaires signées, paraphées et datées.

Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et toute autre document exigé.

- Le Cahier des charges paraphées, signés et daté, portant à la dernière page, la mention Manuscrite « lu et accepté »

- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires, conformément au cahier des charges (offre technique).

 - a/- capacités professionnelles : l'agrément pour les architectes en cour de validité (mise à jour).

 - b/- capacités financières

 - c/- capacités technique : moyens humains et matériels et références professionnelles

- PV de VISITE DU SITE.

 - OFFRE ARCHITECTURALE : contient :

- Dossier graphique conformément au cahier des charges (offre technique).

 - L'OFFRE FINANCIERE : contient :

- La lettre de soumission dûment remplie, signée, paraphée et datée.

- L'offre financière remplie, paraphée, signée et datée.

**** Le délai de préparation des offres (dossier de candidature) est fixé à Sept (07) jours à compter du 1er jour de la première parution du présent appel d'offre dans le BOMOP ou dans la presse nationale ou la publication dans la presse électronique ou le portail électronique des marchés publics**

- La remise des offres (dossier de candidature) est fixée au dernier jour de la date de préparation des offres avant 13h00.

- Le délai de préparation des offres (techniques, prestations et financières) est fixé à

Vingt jours (20) jours à compter du 1er jour de la première parution l'invitation des bureaux d'études pré-qualifiés à la première phase dans le BOMOP ou dans la presse nationale ou dans la presse électronique ou le portail électronique des marchés publics

- La remise des offres (techniques, prestations et financières) est fixée au dernier jour de la date de préparation des offres avant 13h00.

- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- L'ouverture des plis se déroulera le même jour à 13h30 en séance publique au siège de la direction des Équipements Publics de la wilaya de KHENCHELA.

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de (03 mois+le délai de Préparation des offres) à compter de la date de dépôt des offres.

- Tous les soumissionnaires sont invités